
Rapporteur : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2013 – versement du solde

Mesdames, Messieurs,

*La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour 2013, le financement de la CAF est de **1 262 266,04 €**.*

Suite aux délibérations n° 11 du conseil municipal du 21 mars 2013 et n° 8 du conseil municipal du 17 octobre 2013, la commune de Châtellerault a versé :

- 488 351,97 € au CCAS en deux acomptes,*
- 342 547,20 € aux différentes structures et associations parties prenantes à ce dispositif,*
- 244 735,40 € pour les services municipaux.*

Elle souhaite, après bilan, verser le solde du CEJ 2013 qui s'élève à :

- 211 584,53 € pour les associations,*
- 161 834,98 € pour le CCAS,*
- 78 338,30 € pour les services municipaux.*

* * * * *

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2012 -2015,

VU le Contrat Enfance Jeunesse du 1^{er} décembre 2008 modifié par avenant n°1 signé le 23 octobre 2009 et en particulier l'article 5-4,

VU les délibérations n° 11 du conseil municipal du 2 mars 2013 et 8 du conseil municipal du 17 octobre 2013 autorisant le versement aux associations et structures concernées de deux acomptes au financement Contrat Enfance Jeunesse 2013,

VU le courrier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne du 23 juillet 2014 adressant le récapitulatif de la Prestation de Service Contrat Enfance Jeunesse,

CONSIDERANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

CONSIDERANT que la C.A.F. a versé un acompte de 926 423,06 euros représentant 70% du financement prévisionnel dû au titre des actions menées en 2013 et réparti entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer le solde du financement CAF complété par la part de la commune pour :

- le Centre Communal d'Action Sociale

TOTAL CCAS	650 186,95 euros
ACOMPTES	488 351,97 euros
SOLDE A VERSER	162 834,98 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- les associations

TOTAL ASSOCIATIONS	554 131,73 euros
ACOMPTES	342 547,20 euros
SOLDE A VERSER	211 584,53 euros

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610 aux sous fonctions correspondantes.

- les actions municipales

TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	244 735,40 euros
ACOMPTES	166 397,10 euros
SOLDE A VERSER	78 338,30 euros

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 04/11/2014 n° 9057

Publié au siège de la mairie, le 06/11/2014

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER